



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAUCLUSE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME

POLE TERRITOIRES EAU ET ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Lauriane CHAMBON
& Marine JOURDREN 04.90.23.65.13

Chambre départementale d'agriculture

Site Agroparc – TSA 58432

84912 Avignon cedex 9

Tél : 04 90 23 65 65 - Fax : 04 90 23 65 40

Objet : Invitation réunions d'information sur le Projet de gestion de l'eau « Hauts de Provence Rhodanienne » à destination des collectivités du territoire

Madame, Monsieur,

Le territoire formé par les trois bassins versants du Lez, de l'Ouvèze et de l'Aygues/Eygues, a été classé en Zone de Répartition des Eaux par l'Etat. Ce classement rend compte du déséquilibre structurel qui existe entre les capacités des ressources en eau locales et les utilisations. Ce classement impose des objectifs de réduction des autorisations de prélèvements d'eau à tous les usages. Ce sont près de neuf millions de mètres cube d'eau qui seront à économiser chaque année par les agriculteurs, les canaux d'irrigation, les communes, les industriels, à horizon 2021. Les nouveaux prélèvements seront interdits.

Parallèlement, les besoins en eau s'accroissent du fait du changement climatique. Les températures augmentent, les pluies sont réparties inégalement dans l'année, avec de fortes précipitations en automne hiver et des sécheresses accentuées en été. Les filières agricoles de la zone, en particulier la viticulture, s'inquiètent de cette évolution qui conduit à des baisses de rendement et des baisses de qualité de la production.

Les territoires agricoles traditionnellement irrigués, au bord des cours d'eau, reculent au profit de l'urbanisation. L'agriculture se déplace vers les zones de coteaux qui ne disposent pas d'équipements hydrauliques. Les forages individuels se multiplient dans les nappes phréatiques, en particulier la nappe patrimoniale du Miocène dont l'usage devrait être à terme réservé à l'eau potable.

Fortes de ces constats, et sous le pilotage de la Préfecture de Vaucluse au travers du Projet territorial « Hauts de Provence Rhodanienne », les deux Chambres d'agriculture ont pour mission d'évaluer de manière précise les besoins en eau actuels et futurs de tous les types d'usagers, et la capacité des ouvrages hydrauliques actuels à satisfaire ces besoins. Il s'agit de déterminer des aménagements dans les secteurs où même les économies d'eau ne permettront pas de satisfaire la demande locale. L'objectif final est d'engager rapidement les premières phases de travaux d'installation de réseaux

d'adduction d'eau permettant de sécuriser les différents usages, tout en allégeant la pression sur les ressources déficitaires ou patrimoniales. **La solution de mobilisation de ressources de substitution, comme le Rhône, est d'ores et déjà envisagée.**

L'implication des collectivités locales dans la détermination des actions d'économies d'eau, d'adaptation des réseaux d'irrigation et de développement de nouveaux ouvrages est plus que jamais indispensable. Le projet territorial est le moyen de co-construire avec les différents acteurs un programme d'amélioration des conditions d'accès à l'eau de tous les usagers. C'est pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur ce projet, et pour prendre connaissance de vos attentes et de vos suggestions, que nous vous invitons à participer aux réunions suivantes :

- **Le mercredi 21 juin 2017 :**
 - 9h30-11h30 : Salle des fêtes de **SUZE LA ROUSSE**
 - 14H00-16H00 : Salle des fêtes de **SABLET**
- **Le jeudi 22 juin 2017 :**
 - 09h30-11h30 : Salle Vignarès – **VALREAS**

Vous trouverez ci-joint une plaquette de présentation du projet. Nous vous invitons également à consulter le site internet de la Chambre d'agriculture de Vaucluse pour en suivre l'évolution.

<http://www.paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-du-vaucluse>

Si vous le jugez utile, nous vous serions reconnaissants de nous préciser le nom et les coordonnées de la ou des personnes qui seraient intéressées à suivre de plus près l'évolution de ce projet, pour le compte de votre collectivité.

En comptant sur votre appui à ce grand projet d'avenir, et sur votre mobilisation lors des réunions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sandrine ROUSSIN PHILIBERT
Membre de la Chambre Drôme



André BERNARD
Président Chambre Vaucluse



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi 31/01/1924
Siret 188 400 022 00029
APE 9411Z

